

## Conditions générales

### **Pour les travaux de montage convenus :**

Le montage en bonne et due forme est inclus dans les prix sans autre accord. La mise en place s'entend sur un terrain normal, pouvant être creusé, dans des excavations ou fondations effectuées par le client.

Les travaux de bétonnage nécessaires et effectués par nos soins sont indiqués dans l'offre. Les travaux supplémentaires, tels que l'acquisition de matériel, seront facturés séparément, sans accord particulier. Le décompte s'effectuera d'après le volume effectif ou les dépenses encourues. Les portes et portails ne sont pas inclus dans le prix du mètre linéaire.

Le montage débutera seulement après réception par nos soins du double de la confirmation de commande, signé par le maître d'ouvrage.

Les limites devront être clarifiées par le client avant le montage, tout comme les points de délimitation. Pletscher + Co. AG se tient au tracé prescrit et convenu pour la clôture. L'exactitude des limites et les distances à respecter sont sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Pletscher + Co. AG décline toute responsabilité en cas d'infraction en termes de limites et de distances à respecter.

Les câbles électriques et téléphoniques, les conduites, etc. doivent être marqués en bonne et due forme. Pletscher + Co. AG décline toute responsabilité pour les dommages aux conduites et câbles non marqués.

Le nivelage doit être terminé. Pletscher + Co. AG décline toute responsabilité en cas d'affaissement ultérieur du terrain (dû à un remblayage, etc.).

Les excavations sur un terrain rocailleux, les travaux de taille ou de forage dans le béton ou la roche, l'évacuation des déblais, etc. seront facturés en fonction des frais engagés.

Les travaux supplémentaires, les agissements et interruptions du travail dus à un non-respect des dispositions mentionnées dans les points ci-dessus seront facturés séparément.

### **Pour les livraisons de matériel :**

**Livraison :** La livraison s'effectue par camion franco domicile du client ou gare de vallée (à l'exception des abris de jardin et maisons de loisir ainsi que des carports). Les frais supplémentaires pour les accès reculés et difficiles sont à la charge du client. Pour les expéditions avec une valeur marchande facturée inférieure à sFr. 1000.— nets, nous facturons une participation aux frais de transport de sFr. 95.—. Pour les livraisons par chemin de fer et poste, les frais d'emballage et de transport seront imputés en sus 5% pour le transport/l'enlèvement à partir d'une valeur marchande facturée de sFr. 800 —nets (à l'exception des abris de jardin et maisons de loisir ainsi que des carports).

Respecter les normes générales telles que, p.x. les normes S/A ou NPK 183 pour les dimensions des fondations/l'exécution et/ou l'ancrage des clôtures, des panneaux pare-vue et antibruit, des installations de jeux, etc.

### **Conditions générales :**

**Solvabilité :** Nous nous réservons le droit, avant la livraison, de nous renseigner sur la solvabilité et de faire part à des tiers de l'expérience faite en matière de paiement ; ces renseignements pourront être demandés par téléphone.

**Offre :** Sauf défini différemment, les offres ont une validité d'un mois à partir de la date d'établissement.

**Délai de livraison :** Le délai de livraison débute à partir de l'accord définitif en matière de dimensions, d'exécution, de couleur ainsi qu'à partir de la vérification des éventuels plans d'exécution. Un retard de livraison ne donne pas droit à des dommages et intérêts ou à une annulation du contrat.

**Modifications :** En cas de modification du plan ou des dimensions pendant la production ou après achèvement, tous les frais seront imputés à 100% au client.

**Reprise :** Nous remboursons le matériel normalisé qui nous est retourné ou rapporté en déduisant 20% du prix d'achat net ainsi que les frais de transport. Les exécutions spéciales ne sont pas reprises.

**Réclamations pour défauts :** Les réclamations sur la marchandise sont acceptées pendant 8 jours ouvrables à compter de la date de livraison, pour les travaux de montage à compter de l'achèvement des travaux.

**Paiement :** Suivant accord séparé.

Pour les commandes d'un montant égal ou supérieur à sFr. 10'000.--, 1/3 à la commande, 1/3 au début du montage ou à la mise à disposition du matériel, 1/3 après la fin du montage ou après la livraison du matériel. Pour les livraisons partielles, en fonction de l'étendue. Pour les nouveaux clients, un acompte pourra être demandé à tout moment.

**Droit de propriété :** Pour les livraisons avec ou sans montage, le matériel reste la propriété de Pletscher + Co. AG jusqu'au paiement intégral. Nous nous réservons le droit de gage des artisans du bâtiment.

**Garantie :** La garantie pour le matériel et la main d'œuvre correspond aux dispositions de la SIA. Les variations au niveau de la couleur, de la structure et des veines du bois non traité et traité sont naturelles et doivent être acceptées. Pour les matériaux en bois teinté, la durée de la garantie est de maximum 2 ans.

Pendant la période de garantie, les articles rendus inutilisables par de la pourriture ou des champignons xylophages seront remplacés gratuitement. L'échange se fera avec un produit équivalent. Les frais inhérents à l'échange ne sont pas couverts par la garantie. Les bois ne doivent pas avoir été traités par la suite, ni avoir été soumis à des contraintes mécaniques.

En cas d'utilisation de bois ainsi que de clôtures imprégnés, tenir compte et respecter la fiche technique fixation (SD-03) ainsi que la fiche technique protection du bois/imprégnation par pression hydraulique (SD-04).

### **Déclaration du bois:**

Pour des raisons techniques, les pays d'origine du bois sont indiqués en abrégé selon la norme ISO 3166 ALPHA-2. Pour l'essence de bois, nous utilisons le nom commercial usuel. Pour les noms scientifiques, voir sous [www.holzdeklaration.ch](http://www.holzdeklaration.ch).

**Juridiction:** CH - 8226 Schleitheim

SD-56\_Allgemeine\_Geschaftsbedingungen\_Z\_fr.doc/08.03.2023